

# **LOT N° 3 – CARRELAGE – FAIENCE – PEINTURE – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES**

## **3.1. CARRELAGE - FAIENCE**

### **3.1.1 GENERALITES**

L'Entrepreneur du présent lot devra se reporter :

A l'exposé du projet, aux prescriptions communes à tous les Entrepreneurs et à l'organisation générale de chantier, chapitre A du présent CCTP, et notamment :

- Aux Documents Techniques Unifiés :
  - CPT Revêtements muraux intérieurs en carreaux céramique ou analogue collés (cahier du CSTB 2882, livraison 368, Avril 1996).
  - CPT Exécution des enduits de lissage et de ragréage autolissants (cahier du CSTB 2843, livraison 2363, Octobre 1995).
  - CPT Revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramique ou analogue collés au moyen de mortiers colles (cahier du CSTB 2478, livraison 317, Mars 1991).
  - CPT Mortier collé (cahier du CSTB 2235, livraison 288, Avril 1988).
  - CPT Ciment collé caséine (CSTB supplément 255.5 de Décembre 1984 et 274.5 de Novembre 1986).
  - CPT Adhésif sans ciment (CSTB supplément 255.4 de Décembre 1984 et 274.6 de Novembre 1986).
- A la notice sur le classement UPEC des locaux (cahier du CSTB 2183, livraison 282 de Septembre 1987).

### **3.1.2 PRESENTATION DES TRAVAUX A REALISER**

- Travaux sur existants.
- Revêtements de sols en carrelage.
- Travaux divers - finitions.
- Revêtements de sols en P.V.C.

## **3.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **3.2.1 TRAVAUX SUR EXISTANTS**

#### **3.2.1.1 Dépose de plinthes carrelage**

Les travaux comprendront la dépose soignée des plinthes en carrelage existantes en pied de parois intérieure y compris grattage des excédents de colle, les travaux comprendront également l'évacuation en décharge après intervention.

A la fin de l'intervention, les parties traitées seront rendues exemptes de toutes traces des anciennes plinthes et permettront la pose de plinthes bois neuves (hors lot).

**Localisation** : Sanitaires PMR2.

### **3.2.2 REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE**

#### **3.2.2.1 Lessivage des sols existants**

Le titulaire du présent lot devra le lessivage des sols en carrelage existants avant application des revêtements de sols futurs, nettoyage à l'aide d'une lessive sodée pour un dégraissage efficace de la surface d'application du nouveau revêtement.

**Localisation** : Sanitaires PMR 2.

#### **3.2.2.2 Primaire d'accrochage**

Application d'une interface d'accrochage de type PRIMATECH de chez BOSTIK ou techniquement équivalent.

Application non diluée au rouleau à poils courts (consommation suivant fiche technique produit).

Un temps de séchage minimal de 2h sera ménagé avant l'application du produit de ragréage.

**Localisation** : Sanitaire P.M.R. 2.

#### **3.2.2.3 Ragréage**

Le ragréage des sols sera exécuté avec le nombre de passe suffisant pour obtenir une surface plane et lisse, application sur carrelage existant du local.

Le produit de ragréage utilisé fera l'objet d'un avis technique du CSTB visant cet emploi ; il sera de classe P3.

**Localisation** : Sanitaires PMR 2.

#### **3.2.2.4 Carrelage grès cérame 20 x 20**

Fourniture et pose d'un carrelage en grès cérame de nature et coloris dito existant :

- Pose collée sur carrelage existant,
- Pose traditionnelle au mortier de ciment sur chape ciment neuve,
- Classement UPEC : **U4 P4 E3 C2**,
- Format 20 x 20 cm dito existant,
- Résistance à la glissance : R10,
- Joint Fermajoint souple des Ets. WEBER ET BROUTIN,
- Coloris au choix dans la gamme fournisseur.

**Localisation** : Sanitaires PMR 2.

Reprise ponctuel au droit de la cloison déposé dans l'espace linge.

#### **3.2.2.5 Plinthes à gorge 10 x 20**

Plinthes à gorge de nature et de couleur assorties au carrelage posé dans les locaux :

- Format 10 x 20cm,
- Pose collée en pied de parois,
- Joints Fermajoint des Ets. WEBER ET BROUTIN ou similaire.

**Localisation** : Sanitaire PMR 2.

### **3.2.3 REVETEMENTS MURAUX**

#### **3.2.3.1 Faïence murale 20 x 20**

Après dépose des carreaux détériorés au droit des cloisons et appareils sanitaires déposées, fourniture et pose collée de faïence en grès émaillé, PEI V, de **Primus Vitoria** ou équivalent.

- Format 20 cm x 20 cm.
- Pose au mortier colle adapté au support.
- Réalisation des joints.
- Joint d'étanchéité élastomère 1ère catégorie blanc, à mettre en œuvre en raccordement avec les appareils sanitaires.
- Liseret horizontal à prévoir par changement de couleur de la faïence.
- Coloris au choix Maîtrise d'Œuvre dans la gamme.

**Localisation** : Au droit des cloisons et appareils sanitaires déposés de l'espace linge et du sanitaires PMR2.

### **3.2.4 DIVERS – FINITIONS**

#### **3.2.4.1 Cornières d'arrêts**

Au droit des seuils des portes extérieures des locaux carrelés, pose de cornières en laiton, pose scellée, en arrêt du carrelage.

### **3.3 - PEINTURE – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES**

#### **3.3.1 PRESCRIPTION GENERALE**

##### **3.3.1.1 Généralités**

L'Entrepreneur du présent lot devra se reporter :

A l'exposé du projet, aux prescriptions communes à tous les Entrepreneurs et à l'organisation générale de chantier, chapitre A du présent CCTP et notamment aux :

##### **3.3.1.2 Documents normatifs**

Les Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché.

Aux documents techniques unifiés, règles de calcul, suivant le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG), normes ou à défaut, aux avis techniques édités aux Cahiers du CSTB, circulaires, fascicules...

L'entrepreneur est d'autre part, réputé avoir pris connaissance des dernières parutions au moment de l'exécution de ses travaux.

Au Document Technique Unifié n° 59 - Travaux de peinture, nettoyage de mise en service.

Au cahier n° 695 de Juin 1966 émanant du CSTB, concernant l'appréciation des surfaces peintes.

Au Document Technique Unifié n° 53.2 - Revêtements de sols plastique collé.

Au CPT : Exécution des enduits de lissage et de ragréage auto lissants (cahier du CSTB 2843, livraison 363, Octobre 1995).

A la notice sur le classement UPEC des locaux (cahier du CSTB 2183 de Septembre 1987).

Au guide pour la rénovation des revêtements de sols (cahier 2055-2 du CSTB Janvier 1986).

La pose sera exécutée suivant les avis techniques des fabricants.

Aux différents chapitres du CCTP afin de connaître exactement toutes les parties à traiter dans le bâtiment.

### **3.3.1.3 Présentation des travaux à réaliser**

Peinture des locaux,

Préparation des supports existants, fourniture et pose de revêtement de sols souples, travaux divers, finitions.

## **3.4 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **3.4.1 PREPARATION ET FINITION SUR MURS**

#### **3.4.1.1 Préparation et finition sur supports existants**

Nature du support : peinture existantes.

##### **Finition B au sens du DTU 59.1.**

Lessivage des murs existants,

Rebouchages des trous,

Ponçage et dégraissage efficace de la surface d'application,

Impression à base de résines alkydes en phase solvant

Couche intermédiaire en peinture laque à base de résines alkydes en phase solvant,

Finition satinée tendue (Norme AFNOR N.F. T 36 005 - Famille I-4a – sans COV) par couche de peinture laque à base de résines alkydes en phase solvant, qualité soignée, de type Rotoll Satin des Ets TOLLENS ou techniquement équivalent.

Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

**Localisation** : Sur parois existantes conservées dans les locaux impactés par les travaux suivant plans.

Au droit de la poutre démolit dans la circulation.

Option 1 : suivant plan.

#### **3.4.1.2. Préparation et finition sur supports neufs**

Nature du support : plaques de plâtre à épiderme cartonné.

##### **Finition B au sens du DTU 59.1.**

Ponçage,

Reprise des joints,

Epoussetage,

Impression à base de résines alkydes en phase solvant

Couche intermédiaire en peinture laque à base de résines alkydes en phase solvant,

Finition satinée tendue (Norme AFNOR N.F. T 36 005 - Famille I-4a – sans COV) par couche de peinture laque à base de résines alkydes en phase solvant, qualité soignée, de type Rotoll Satin des Ets TOLLENS ou techniquement équivalent.

Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

**Localisation** : Pour parois neuves en plaques de plâtre (cloisons et doublages) suivant plans.

### **3.4.2 - PREPARATION ET FINITION SUR BOIS**

#### **3.4.2.1 Préparation et finition sur blocs portes**

Brossage,

2 couches de peinture acrylique satinée.

**Localisation** : Ensemble des blocs-portes intérieurs pré-peints créés aux deux faces.

#### **3.4.2.2 Préparation et finition sur tous ouvrages en menuiseries autres bloc portes**

Brossage, rebouchage, ponçage,

2 couches de peinture acrylique satinée.

**Localisation** : tous les ouvrages en menuiserie autres que les portes (plinthes, champlats, huisseries, tablettes, coffres, châssis vitré, etc...) - Voir lot Menuiseries intérieures.

### **3.4.3 - PEINTURE SUR METAUX FERREUX ET GALVANISES**

#### **3.4.3.1 Préparation et finition sur PVC – métal**

Dégraissage

1 couche primaire réactive

2 couches de peinture glycérophtalique

**Localisation** : Tous ouvrages métalliques intérieurs et notamment gaine de ventilation cheminant en plafond de l'office, canalisations de plomberie sanitaire, canalisations de chauffage, consoles de lavabos, huisseries métalliques etc.

### **3.4.4 - NETTOYAGE**

#### **3.4.4.1 Nettoyage avant réception**

Tous les locaux devront être livrés dans un état de propreté impeccable pour la réception.

A l'achèvement de ses travaux, l'entreprise devra faire effectuer à ses frais et **pour tout le bâtiment**, tous les nettoyages nécessaires par une entreprise de nettoyage spécialisée (vitres, carrelages, sols souples, appareils sanitaires, robinetteries, etc..).

Les nettoyages devront faire disparaître toutes les tâches de peinture, enduit, huile, ciment, ainsi que les projections de mortier, de plâtre, etc...

Les produits employés (solvants, décapants, etc...) et les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage) devront être compatibles avec les matériaux nettoyés, afin de ne provoquer aucune altération de ceux-ci, ni aucune altération des matières ou de leur état de surface.

Un nettoyage sera effectué la veille de la réception afin de livrer les locaux parfaitement propres, exempts de poussières, résidus de colle plâtre mortier, etc...

**Localisation** : Ensemble du bâtiment en RDC et sous-sol.

#### **3.4.4.2 Nettoyage avant livraison**

Dépoussiérage et révision du nettoyage sur l'ensemble du projet.

**Localisation** : Ensemble du bâtiment en RDC et sous-sol.

### **3.4.5 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES**

L'Entreprise prendra en compte que ces interventions se feront dans des locaux existants conservés. Elle devra prévoir toutes protections en sols et murs pour éviter toutes dégradations sur les ouvrages existants ainsi que la mise en place d'écran de cantonnement (réalisé en paroi mélaminé rigide et avec polyane étanche) pour limiter la propagation des poussières.

#### **3.4.5.1 Dépose moquettes existantes**

Déposent des moquettes et nettoyage des résidus de colle pour laisser la pierre marbrière existante apparente.

**Localisation** : Bureau 15 du plan de sol existant.

#### **3.4.5.2 Barrière anti remontée d'humidité**

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et l'application d'une résine époxydique bi-composants, sans solvant, formant barrière anti-remontée d'humidité de type EPONAL 336 de chez BOSTIK ou techniquement équivalent, sur support carrelage existant.

- Application à la spatule sur les surfaces courantes.
- Application au pinceau au droit des relevés en plinthes.

La barrière anti-remontée d'humidité devra faire l'objet d'un avis technique en cours de validité.

**Localisation** : Suivant localisation en plan.

### **3.4.5.3 Primaire d'accrochage**

En association sur le procédé barrière anti-remontée d'humidité de type EPONAL 336, application d'un l'interface d'accrochage de type PRIMATECH de chez BOSTIK ou techniquement équivalent.

- Application 24 à 48h au plus après durcissement de la barrière anti-remontée d'humidité.
- Application non diluée au rouleau à poils courts (consommation suivant fiche technique produit).

Un temps de séchage minimal de 2h sera ménagé avant l'application du produit de ragréage.

**Localisation** : Suivant localisation en plan.

### **3.4.5.4 Ragréage**

Le ragréage des sols sera exécuté avec le nombre de passe suffisant pour obtenir une surface plane et lisse, application sur primaire d'accrochage.

Le produit de ragréage utilisé fera l'objet d'un avis technique du CSTB visant cet emploi ; il sera de classe P3.

**Localisation** : Suivant plan de repérage sols.

### **3.4.5.5 Revêtements de sols PVC en lés**

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié NF UPEC.A+ : 19 dB en lés de 2 m classé U4 P3 E2/3 C2 type **SARLON TRAFIC 19dB de chez FORBO**.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée.

- Mode de pose : collée. Sans COV
- Traitement des joints : Soudés à chaud.

### **Caractéristiques du revêtement de sol :**

Epaisseur : 3,40 mm

Couche d'usure mini : 0,67 mm

Résistance à l'abrasion : Groupe T

Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2

Efficacité acoustique certifiée : DeltaLw = 19 dB

Poinçonnement rémanent moyen : 0,08 mm

Sans COV

Réaction au feu : Cfl-s1

Propriétés électrostatiques : Antistatique - < 2kV - Classe 1

Classes 34 - 42 selon NF EN 651

Référence au choix dans toute la gamme (Béton, Chêne, Ciment, Comic wood etc.).



**Localisation** : Suivant localisation en plan.

Au droit de la cloison déposé du bureau 15.

Au droit du poteau démolit dans la zone circulation.

### **3.4.6 - DIVERS**

#### **3.4.6.1 Barres de seuil en aluminium vissées**

Fourniture et pose de barres de seuil en profilé aluminium anodisé permettant la compensation des différentes épaisseurs rencontrées entre les différents revêtements, fixation par vis et chevilles dans le plancher au droit de la feuillure des portes.

**Localisation** : Au droit des portes de communication créées.

**FIN DU LOT N° 3**